



DÉPARTEMENT
DES LANDES

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

39/2024

SÉANCE du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juin à 10 heures 10 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour le quorum, à SAINT-MICHEL-ESCALUS, sous la présidence de Didier CLAVERY, maire.

Nombre de conseillers : 8
Présents : 6
Votants : 8
Absents:: 2

Date de la convocation :
17/06/2024

Étaient présents : M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY,
B. COYOLA, P. NAUDET, P. MACÉ.

Étaient absent(e)s/excusé(e)s :

S. LEBLANC LAMER - J. GIBOIN

- Sylvie LEBLANC LAMER donne pouvoir à Bertrand COYOLA

- Jérôme GIBOIN donne pouvoir à Michel BAUCHER

Secrétaire de séance : Patrick NAUDET

Objet : Lotissement LESBAREYRES – Révision des prix de vente des lots.

Monsieur le maire rappelle :

- Qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur le prix de chacun des lots du lotissement Lesbareyres mis en vente par la commune ;
- Que le prix de vente des lots est variable pour tenir compte, d'une part de leur implantation sur le plan de vente et, d'autre part, pour certains lots, afin de répondre au souhait de la commune de faciliter l'accèsion à la propriété des jeunes ménages installés sur le territoire de la communauté de communes Côte Landes Nature.

Didier CLAVERY informe le conseil que la commission urbanisme qui s'est réunie le 11 juin 2024 a pris acte que les trois candidats qui avaient postulé pour l'acquisition d'un lot avaient retiré leur offre d'achat.

Après un tour d'horizon du contexte actuel et de son évolution incertaine dans tous domaines, la délibération 10.2024 du 8 février 2024 qui avait fixé le prix des lots devrait être adaptée. Les membres de la commission ont ainsi considéré que la révision des prix de vente était sans doute nécessaire pour répondre à la situation actuelle.

C'est pourquoi les membres de la commission urbanisme propose aux conseillers municipaux d'une part d'adopter une nouvelle grille de prix en accord avec l'analyse qu'ils ont faite et, d'autre part de valider le nouveau délai d'envoi des dossiers de candidatures. En effet la phase initiale d'attribution des lots à prix préférentiels étant close, les candidats devront transmettre leur dossier avant le 31 août 2024. Il est rappelé à cette occasion que les lots préférentiels sont réservés à des acquéreurs en résidence principale.

Cela étant exposé Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal la grille suivante de prix des lots qui traduit une baisse de 10 à 30 % selon les lots :



N° LOT	SURFACE en M ²	PRIX DE VENTE TTC
1	947	152 000 €
2	923	138 000 €
3	923	138 000 €
4	1062	170 000 €
5	764	111 000 €
6	780	113 000 €
7	780	113 000 €
8	908	145 000 €
10	698	59 000 €
11	698	59 000 €
12	868	139 000 €
13	762	111 000 €
14	634	54 000 €
15	671	57 000 €
16	851	136 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'approuver les nouveaux prix de vente proposés ;
- D'abroger la délibération 10.2024 du 8 février 2024 ;
- De valider les délais d'envoi des candidatures à des lots préférentiels.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance,
Patrick NAUDET

Le Maire,
Didier CLAVERY

